

EXTRAIT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/10/2015

Présents : Mesdames Agnès POTTIER, Séverine GILBERT, Nina POUPELIN, Cécile TABEAU, Marie-Joëlle EMON, Josette BERARD, Charlène ARRIVE.

Messieurs : Eric BUINIER, Alain POTTIER, Henri BLOIS, Claude SORLIN

Absents : Mme Susan HANCOCK (pouvoir à Henri BLOIS), MM Christopher HANCOCK (pouvoir à Alain POTTIER), Bernard VICENTY (pouvoir à Eric BUINIER), Anthony DUPUY (pouvoir à Séverine GILBERT)

Charlène ARRIVÉ a été nommée secrétaire de séance.

1-Validation de la programmation des travaux de mise aux normes d'accessibilité

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation, notamment, pour les collectivités locales de déposer un agenda d'accessibilité programmée, présentant pour l'ensemble du patrimoine bâti de la commune le niveau d'accessibilité, ainsi que les différentes actions à mener pour obtenir à la fin des périodes de travaux un niveau d'accessibilité optimal. A cet effet, madame le Maire présente l'audit, effectué par un cabinet d'études, mettant en évidence l'ensemble des aménagements nécessaires à réaliser afin de rendre l'ensemble du patrimoine accessible, ainsi que l'échéancier des travaux sur 3 ans .Le coût est estimé à 25 672,00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide cette programmation.

2-Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Madame le Maire donne lecture de l'article 79 de la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe). Cet article précise qu'un CCAS peut être dissous par délibération du Conseil Municipal dans les communes de moins de 1500 habitants, la compétence est alors exercée par la commune.

Madame le Maire indique que le CCAS de la commune entre dans ce cadre, sachant que depuis plusieurs années ce dernier n'a plus d'utilité . Elle propose à l'assemblée de le dissoudre, celui-ci étant indépendant de la Commission d'Action Sociale, qui elle, perdure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide la dissolution du CCAS

3- Questions diverses

Madame le Maire

Informe que le dossier de travaux d'aménagement de la place des capucins est en instance suite à l'opposition de l'architecte des bâtiments de France pour certains aménagements, notamment autour de l'Eglise. Une nouvelle étude, tenant compte de ces prescriptions va être proposée par le Syndicat de la voirie.

Informe que la tornade du 16/09 est susceptible de ne pas être retenue en tant que catastrophe naturelle. Nous sommes en attente de la décision officielle.

Fait état des dépenses effectuées pour réaliser la clôture entre la commune et la propriété de M. et Mme JOLLY. Une proposition leur sera faite pour la refacturation de la moitié des dépenses de matériaux.

Informe que les travaux d'accotements de la route de la panification sont terminés.

Cécile TABEAU

Indique que le fossé de la mare à « La Tâche », est bouché. Il faudrait y remédier

Séverine GILBERT

Informe qu'un article paraîtra prochainement dans les journaux «l'Angérien», et « l'Hebdo », afin de promouvoir le lotissement « Les Groies »

Charlène ARRIVE

Indique qu'il y a des soucis au niveau des sanitaires de la Maison d'assistantes maternelles.

Le Maire, Agnès POTTIER